

**Observatoire de l'éolien en mer**  
**Compte rendu de l'assemblée des parties prenantes**  
**02 octobre 2023**

*Les diaporamas présentés sont disponibles sur [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr) et reprennent l'ensemble des propos tenus par l'administration et les opérateurs lors de cette réunion. Le présent compte rendu a vocation à synthétiser brièvement ces propos et à retranscrire au mieux les échanges de cette réunion.*

*Cette réunion a réuni environ 80 participants.*

### **Introduction**

---

L'assemblée a été introduite par Sophie Murlon, Directrice Général de l'Energie et du Climat, et Sophie-Dorothee Duron, Cheffe du service Espaces Maritimes et Littoraux à la Direction Général des affaires maritimes, pêche et aquaculture.

Il s'agit pour rappel de la troisième Assemblée des parties prenantes (APP). La première APP avait eu lieu le 29 avril 2022 et avait rassemblé 220 participants. La DGAMPA assure le secrétariat de l'APP. L'assemblée des parties prenantes reste une instance d'échanges, ouverte au plus grand nombre s'intéressant aux travaux menés dans le cadre de l'Observatoire de l'éolien en mer.

Les missions et la gouvernance ont été brièvement rappelées en début de réunion. Le détail reste disponible dans la présentation ainsi que dans le CR de la précédente assemblée qui avait également évoqué ce point.

### **Etat d'avancement des travaux 2022**

---

- **Mission 1 : Synthèse et vulgarisation des études existantes**

Concernant le retour d'expérience international (RETEX), les objectifs sont les suivants : étudier les méthodologies de suivi des parcs éolien en mer à l'étrangers ; observer leurs effets sur la biodiversité marine et les ressources halieutiques ; recenser les mesures ERC mises en place ainsi que leur efficacité. La phase 1 (septembre/octobre 2023) du projet consiste au recensement des parcs éoliens en exploitation en Europe et analyse de leurs caractéristiques. Cette base de données ainsi constituée est analysée aux regards de plusieurs paramètres, concernant à la fois les caractéristiques techniques des parcs et des caractéristiques environnementales. La phase 2 (octobre 2023) constitue en l'étude de la gouvernance et la phase 3 en l'étude des effets et des mesures ERC (horizon fin mars 2024).

Concernant le lancement de l'expertise scientifique collective (ESCo) co-pilotée par l'Ifremer et le CNRS, celle-ci sera réalisée par un collectif de chercheurs de différentes disciplines, dans le respect des principes de compétence, d'indépendance, d'impartialité et de transparence. Ce travail doit établir l'état de l'art des connaissances scientifiques sur les effets des parcs éoliens en mer et de leurs

raccordements sur les milieux marins et côtiers en s'appuyant sur toute la littérature scientifique disponible. Cette ESCo mettra également en évidence les incertitudes, les controverses et les lacunes de connaissances sur ce sujet, et évaluera les conditions de transposabilité des connaissances scientifiques acquises pour le cas des parcs en France métropolitaine. Ces résultats seront rendus public et largement diffusés. Le lancement officiel de cette ESCO se fera en janvier 2024 pour une durée entre 18 et 24 mois.

Concernant la valorisation, dont le but est notamment d'informer le public des projets financés par l'observatoire, une première étape consiste en la rédaction de fiches synthétiques descriptives des projets approuvés par le COSTRAT, qui seront diffusées largement auprès d'un public non expert. Douze fiches ont été finalisées au 01/09/23 et sont consultables sur le site [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr)

### **Temps d'échanges**

**Matthieu Monnier (FR) : Est-ce que les ressources budgétaires de l'Observatoire vont être pérennisées au terme des 3 ans initialement prévus ?**

*Réponse DGEC : L'observatoire est financé par le budget de la DGEC. La pérennisation n'est pas encore actée à ce stade. Les crédits de l'enveloppe initiale ne sont pas encore écoulés, notamment vis-à-vis de l'appel à projet en cours. Pour rappel, l'Observatoire a été doté de 50 millions d'euros sur 3 ans. Nous suivons avec attention les volumes engagés à ce stade. La totalité de l'enveloppe devrait être dépensée sur trois ou quatre ans, et la volonté d'allouer des crédits à la connaissance du milieu marin et aux impacts de l'éolien en mer reste bien d'actualité.*

**Éric Sartori (PIEBÎEM) : Concernant l'étude RETEX, les caractéristiques des parcs en Europe du nord sont très différentes de ce qui est fait en France : est-ce qu'on a un retour d'expérience valable pour ces parcs allemands et danois utiles pour les parcs français très différents ?**

*Réponse Biotope : L'étude RETEX reste une étude générale qui permet de voir comment bénéficier du retour d'expérience de nos voisins européens.*

- ⇒ *Le substrat est une des caractéristiques présente dans les parcs éoliens en Europe qui est effectivement différente de ce qu'on devrait voir dans les prochaines années en France. Toutefois, le substrat conditionne le moyen d'installation des turbines. Le moyen principal est le battage de pieux car 74% en mer du nord sont des mono-pieux. Or, du battage est aussi prévu en France, ce qui permettra de transposer certains résultats des études, par exemple en ce qui concerne les mammifères marins.*
- ⇒ *Concernant la distance à la côte, on a un jeu de données très diversifié, ce qui permettra des comparaisons avec les parcs en France. Biologiquement, on a des espèces communes qui sont présentes en France et en mer du Nord, donc il sera possible de trouver des cas similaires.*

*Réponse DGEC : Dans tous les cas, projet par projet, l'Etat réalise un état initial de l'environnement sur lequel est ensuite réalisée l'étude d'impact, instruite par les services instructeurs de l'Etat et qui conduit à l'autorisation du projet. Une approche spécifique est réalisée pour chaque site. L'étude RETEX permet d'apporter des lignes directrices à l'échelle nationale mais il demeure une approche spécifique à chaque site.*

**Maryse Arditi (FNE) : Concernant la consultation du grand public : il faut procurer au public un maximum d'éléments scientifiques et synthétiques avant la fin du débat même s'ils ne sont pas complets.**

Réponse DGAMPA : C'est bien l'objectif que l'on poursuit en collaboration avec la CNDP. Le débat public se tiendra de novembre 2023 à avril 2024. Le but sera de donner au public un maximum d'informations les plus compréhensibles.

- **Mission 2 : Acquisition de connaissances**

Les projets lancés en 2022 ont été rappelés ainsi que leur niveau d'avancement.

Un focus particulier a été fait sur le projet MIGRATLANE. Ce projet, doté de 9 millions d'euros sur 4 ans vise à la caractérisation de l'utilisation de l'Arc Atlantique Nord-Est par la faune volante migratrice et marine à l'aide de méthodes complémentaires. Il est piloté par l'OFB et la coordination scientifique est assurée par France Energie Marine (FEM) et le Museum National d'Histoire Naturelle (MNNH).

### Temps d'échanges

**Éric Sartori (PIEBÎEM) : Ces questions de migrations sur l'arc Atlantique sont très importantes. Est ce qu'il y aura aussi des retours d'expérience des parcs étrangers concernant les études de migrations ?**

Réponse : De façon globale, ce sont des données prises en compte pour l'interprétation de l'ensemble des données à l'échelle du projet MIGRATLANE. On utilise aussi des données historiques acquises au cours des dernières années. On se base aussi sur des connaissances a priori en France et à l'étranger pour arriver à une conclusion globale à l'échelle de l'arc Atlantique.

**Nathalie Tertre (EDF) : Sur MIGRATLANE, quelles sont les dernières études prévues pour les campagnes en mer par avion ? Quel est le calendrier ?**

Réponse : La localisation des campagnes en mer est basée sur des données existantes, vu les suivis qui sont réalisés annuellement à différents endroits lors de différents types de campagnes. On a des zones précises où un besoin de connaissances a été ciblé (Nord Bretagne au large des îles anglo-normandes, en Manche est, dans le golfe de Gascogne). Concernant le calendrier, l'acquisition des données démarre l'année 2023. On aura une forte acquisition de données entre 2023 et 2026, à la fois sur les périodes pré-nuptiales et post-nuptiales. On devrait pouvoir avoir des résultats tout au long du projet. Les résultats globaux arriveront vers 2027 à la fin du projet.

**Daniel Guiral (FNE) : Sur MIGRATLANE, les premiers résultats infirment ou confirment l'importance du chiroptère ?**

Réponse : Les récepteurs acoustiques chiroptères ont été déployés avant l'été mais nous n'avons pas encore les premières analyses.

### **Etat d'avancement des travaux 2023**

---

L'année 2023 est marqué par le lancement d'un appel à projets de recherche, dont le but est de mieux connaître les interactions entre les éoliennes en mer et le milieu marin. La première relève date du 15 septembre 2023, avec la désignation des premiers lauréats envisagée fin 2023. La deuxième relève est prévue pour le 31 décembre 2023 et la désignation des lauréats envisagée au printemps 2024.

Un programme de travail 2023 en dehors de cet appel à projets a également été acté lors du COSTRAT du 21 juillet 2023. Ces projets portent notamment sur l'avifaune, les impacts de l'éolien en mer sur la mégafaune marine, ainsi que la distribution des cétacés en Manche Est Mer du Nord et Atlantique.

### **Temps d'échanges**

**Sandrine Coullaud (DREAL Nouvelle Aquitaine) : Comment s'articulent ces données avec les autres données récoltées avec les états initiaux de l'environnement ? Est-ce qu'une articulation est prévue ?**

*Réponse DGEC : Les études vont se compléter en termes de précision. MIGRATLANE se fait à une échelle très grande, tandis que les relevés qui sont prévus pour les états initiaux se feront sur des zones plus réduites. L'ensemble des données de biodiversité doivent être déposées sur la plateforme publique DEPOBIO. Il s'agit d'une première forme de collecte sur cette plateforme commune. L'approche sur l'état initial de l'environnement a pour but de mettre à disposition du public le maximum de données le plus rapidement possible. Il y a une publication au fil de l'eau des rapports de conclusion des études. Dans le cadre de l'Observatoire, les données brutes peuvent être partagées à un porteur de projet.*

**Fabien Vauclair (DDTM Calvados) : Comment vont être prises en compte les remontées faites par les services déconcentrés, notamment sur les impacts des vibrations ?**

*Réponse DGEC : Cela a été pris en compte au stade de l'appel à projets, afin de donner des orientations plus précises, au-delà des trois missions principales de l'Observatoire, sur la base des remontées de terrain qui nous ont été faites. L'appel à projets reste toutefois très ouvert, comme l'a souhaité le conseil scientifique.*

**Isabelle Charbonnier (DDTM 13) : L'observatoire ne concerne pas la méditerranée ? Notamment vis-à-vis du programme MIGRALION ?**

*Réponse DGEC : L'observatoire prend bien en compte la Méditerranée. Le programme MIGRALION est techniquement en dehors de l'observatoire, tout simplement car il avait été lancé avant la création de l'observatoire. Malgré tout, l'observatoire renforce le budget MIGRALION notamment à travers des actions de communication.*